me si nous avions été placés sous sa juridiction immédiate. Dire tout ce qu'il a fait et la reconnaissance que nous lui devons, ne saurait trouver place dans un cadre aussi rétréci que celui de cette lettre ; mais chacun devant retirer de ses œuvres la part qui lui en revient, je ne puis taire que l'initiative seule prise par l'honorable général nous a facilité le recouvrement d'une partie des sommes qui nous étaient dues par le gouvernement persan ; sommes dont nous avions, pour la plus grande partie, désespéré. Si nous n'avons pas été entièrement désintéressés, il n'a pas dépendu de lui que nous le ne fussions plus complètement.

» Puisque je suis en train de faire des remerciemens, je ne puis me dispenser d'en adresser de sincères à sir Stratford Canning, qui s'est le premier entendu avec M. le général Aupick pour nous procurer la protection du gouvernement britannique. Je dois me hâter d'ajouter que les intentions de ces deux honorables diplomates ont été remplies par M. le colonel Sheil, ministre d'Angleterre, à Téhéran, avec une chaleur et une tenacité très honorables pour son caractère. Le colonel avait non seulement à vaincre le mauvais vouloir bien prononcé de Mirza-Taghi Khan à notre endroit, mais il fallait encore amener ce ministre à se désister d'un réglement définif, dont il nous avait arraché les preuves par la violence. La tâche était rude, cependant M. le colonel Sheil en est venu à bout ; en nous faisant payer, il s'est acquis des droits éternels à notre reconnaissance, car les agens du gouvernemens français n'eussent pas mieux fait que lui.

» Je me serais borné à adresser directement mes remercimens aux personnes qui les ont si bien mérités, si je n'avais appris qu'en Perse comme en Turquie, et peut-être même à St-Pétersbourg, les faits dont je viens de vous entretenir avaient été entièrement dénaturés. Je me devais à moi-même et à ceux qui nous ont si vigoureusement protégés, de rétablir les faits dans toute leur vérité ; c'est une action indispensable dans laquelle j'espère que vous voudrez bien me prêter votre concours.

» Depuis la mort de Mehémed Chah, arrivée en 1848, de puissants motifs m'avaient forcé de cesser ma correspondance mensuelle avec le *Journal de Constantinople* ; aujourd'hui rien ne m'empêchant de la reprendre, je m'efforcerai de faire connaître la vérité sur cet empire persan à la régénération duquel on voudrait faire croire ; mais le fait est matériellement impossible ; l'arbre tombe de vétusté, rien ne saurait le raviver. Les finesses de Mirza-Taghi-Khan, ce 1er ministre avide et présomptueux, ne tromperont personne ; car il marche dans la voie la plus périlleuse pour l'avenir de son pays et de son souverain. Arrivé par les plus mesquines intrigues et presque sans transition ou études préalables d'une position infime au poste élevé de ministre principal, il n'est pas hors de propos de rechercher s'il en possède toutes les qualités. Nous essayerons d'établir dans une prochaine lettre la preuve de ce que nous avançons sommairement ici ; car il ne suffit pas de se couvrir des oripeaux de la grandeur et de s'affubler des titres les plus pompeux pour dissimuler sa nullité ; l'opinion publique est plus exigeante, et tout le bagage intellectuel de Mirza-Taghi reste, selon nous, insuffisant pour le maintenir au niveau où il s'est placé.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.

J. P. Ferrier,

» *Ex-adjudant général au service de Perse.* »

NOUVELLES DIVERSES.

Aujourd'hui vendredi, S. M. I. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Stavros, et y a assisté à la prière de midi.

— On sait que durant tout le temps du Ramazan, le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, fait dans la journée des promenades sur les différents points de la capitale. Mardi dernier, S. M. s'est rendu au Grand-Bazar de Constantinople, où Elle est restée plusieurs heures ; de là elle s'est rendue à Top-Hana, et s'est reposée au kiosque situé sur cette place.

— Les Princes B. Stirbey et Grégoire Ghyka, hospodars de Valachie et Moldavie, ayant obtenu de l'Empereur de Russie, ainsi que nous l'avons dit dans notre précédente feuille, le Grand Cordon de l'ordre de Sainte-Anne en brillans, ont demandé au Sultan, l'autorisation d'accepter ces décorations, et S. M. a daigné l'accorder.

— Une cérémonie des plus solennelles a eu lieu hier à la Porte. Un nouveau Prince du sanctuaire, Schérif de la Mecque, ayant été nommé, on y a procédé à son investiture, en présence des ministres et hauts employés de la Porte et des diverses administrations.

— M. le baron N. W. Mollérus, ministre de Hollande, s'est rendu hier chez le Grand-Vézir, et a eu une conférence avec ce haut dignitaire.

— Mardi dernier, M. le marquis de Lavalette, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, s'est rendu chez le Grand-Vézir et le ministre des affaires étrangères, et a eu une conférence avec ces deux hauts fonctionnaires.

— M. de Lavalette, ministre plénipotentiaire de France dans cette résidence, descendra à Péra les 7, 16 et 26 du présent mois et recevra, de midi à deux heures, au palais de la légation, les personnes qui auraient à l'entretenir d'affaires.

— M. de Fleury, chargé par le gouvernement français d'une mission sientifique en Orient, est arrivé mercredi dernier à Constantinople, à bord du bateau à vapeur français l'*Egyptus*.

— M. d'Arlach, chancelier du consulat de France à Trébisonde, est arrivé également par l'*Egyptus*. M. d'Arlach doit s'embarquer prochainement pour se rendre à son poste.

— On nous écrit de l'île de Samos, en date du 26 juin :

« La tranquillité la plus parfaite continue à régner dans toutes les parties de l'île et la meilleure entente continue également entre les habitans et le gouverneur.

» On a procédé, ces jours derniers, par les soins de M. Conéménos, à la vente aux enchères des dîmes. Le montant s'est élevé à peine au chiffre des dépenses fixées par l'Assemblée. La population a tant souffert de l'anarchie, qu'il a fallu se montrer excessivement modéré en toute chose.

» Le conseil administratif vient d'être formé. D'après le firman constitutif, l'Assemblée présente huit candidats parmi lesquels le gouverneur choisit les 4 membres de ce conseil. Voulant se montrer juste envers l'Assemblée, M. Conéménos a désigné ceux qui, parmi les huit, avaient obtenu le plus de voix. Ce sont MM. Mitzaki, de Carlovassi ; Xilara, de Marathocambo ; Grégoire Constanda, de Chora ; et Georges Hadji Manoli, de Vathi : de la sorte les 4 cantons se trouvent représentés dans le conseil administratif.

» Le tribunal vient d'être formé, et le gouverneur s'occupe d'en régler l'organisation ; il s'occupe aussi des offices de santé, qui étaient dans le plus mauvais état, ainsi que de l'organisation des conseils communaux. Jusqu'ici les maires avaient très mal compris leurs devoirs, et le gouverneur veillera à ce qu'il en soit désormais tout autrement. »

— M. Antoine Sophiali vient d'être nommé membre du bureau de traduction de la Porte.

— S. M. le Sultan, voulant témoigner sa haute satisfaction à M. le docteur Rigler, professeur à l'école impériale de Galata-Seraï, pour le zèle qu'il déploie dans ses fonctions, a daigné lui faire remettre, ces jours derniers, un magnifique *zarf* en brillans.

— Les voyageurs qui arrivent de Brousse nous apportent des nouvelles très satisfaisantes sur le travail de la route entre Ghemlek et Brousse. Quelques centaines de mètres terminés jusqu'à présent sont exécutés de la manière la plus admirable. Jeudi dernier, le gouverneur de la province, Sarim pacha, s'est rendu sur les lieux, et a été complètement satisfait ; aussi a-t-il prodigué les éloges et les remercimens aux ingénieurs valaques qui donnent des preuves de leur habileté autant que de leur dévouement. Ce qui manque à l'exécution de cette route, c'est d'entrer sans retard dans la voie que le gouvernement impérial lui a tracée.

Selon le devis estimatif approuvé par le gouvernement, le nombre des travailleurs devait être de 1,200 ouvriers et la route devait être terminée en neuf mois de temps. On ne donne que 200 ouvriers, ce qui fait que la construction de la route demandera plus de temps, et par conséquent, plus de dépenses. La question de temps intéresse le commerce et le trésor. Celle des dépenses éloignerait des principes adoptés dans l'exécution des travaux d'utilité publique et du projet approuvé. Il est à souhaiter qu'on y revienne.

— On lit dans le *Courrier de Marseille* du 20 juin :

« Notre chambre de commerce, que des causes indépendantes de sa volonté avaient empêché de voir le général Aupick, lors de son dernier passage à Marseille, s'est empressé d'écrire à l'ancien ambassadeur de Constantinople pour lui témoigner les regrets qu'elle avait de n'avoir pu rendre une visite dont la reconnaissance lui faisait un devoir.

M. le général Aupick a été extrêmement sensible à cette démarche ; il a répondu qu'il la considérait comme un des témoignages les plus flatteurs qu'il eût reçus dans sa laborieuse carrière. Le fait est que nos agents diplomatiques ont rarement rendu des services pareils à ceux de l'ancien ambassadeur de Constantinople et n'avaient jamais motivé une lettre de remerciment aussi chaleureuse pour leur gestion passée. Personne n'ignore, à cette heure, que la question des tarifs turcs, si longtemps ajournée, a été conduite à bonne fin par les efforts persévérants du général, qui, dans la diplomatie comme dans l'armée, a toujours tenu haut et ferme le drapeau de la France. »

— On lit dans le *Journal des Débats* du 20 :

« M. le général Aupick, ambassadeur de la République près S. M. Britannique, est nommé en la même qualité près S. M. la reine d'Espagne. »

— On lit dans les journaux d'Athènes du 28 juin :

« M. de Forth-Rouen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française en Grèce, est arrivé au Pirée le 19 de ce mois sur le bateau à vapeur de guerre le *Chaptal* ; il est descendu provisoirement à Athènes à *l'hôtel d'Orient*.

» M. Sabatier, secrétaire de la légation, qui remplissait, depuis le départ de M. Thouvenel et en l'absence de M. Forth-Rouen, les fonctions de chargé d'affaires de France, part aujourd'hui même en congé. »

— On nous écrit d'Athènes, le 28 juin dernier, que sous peu de jours le roi et la reine de Grèce partiront pour Syra, où ils accompagneront le grand duc d'Oldenbourg qui doit retourner en Allemagne par les bateaux à vapeur autrichiens.

— On nous écrit de Téhéran, le 26 mai :

« Le Schah, accompagné de toute sa cour, et des agents diplomatiques accrédités auprès du gouvernement persan, vient de partir pour Ispahan, afin d'y passer l'été. »

— Par le bateau de Trieste est parti, samedi dernier, se rendant à Londres pour visiter l'Exposition universelle, le prince indien nommé Ikbal-ud-Dowlah. Ce voyageur qui a résidé quelque temps à Bagdad, a déjà fait un premier voyage en Angleterre, en passant par Constantinople. Il est né à Oude, capitale de la province du même nom dans l'Indoustan, et était arrivé depuis peu de jours de Samsoun à Constantinople, venant directement de Bagdad. Il paraît âgé d'une cinquantaine d'années et doué d'un esprit très-prompt.

— M. Youssouf Haggiar, membre du tribunal du Tidjaret et directeur des paquebots ottomans, est mort hier soir à Péra, après une longue et douloureuse maladie, suite d'une carrière excessivement agitée par les besoins d'un service actif de tous les jours.

— Il y a très peu de temps qu'un exemple assez bizarre de fortune imprévue a piqué la curiosité publique ; il s'agissait d'un pauvre maltais, porteur d'eau à Galata, et dans une très infime condition, qui aurait fait un héritage considérable. Ce fait se serait confirmé, d'après ce qu'on nous a raconté, et les détails qu'on nous a donnés nous paraissent être trop vraisemblables pour ne pas être vrais. Un frère de ce pauvre homme, riche maintenant, est mort dans les Indes, où il était allé très jeune, laissant pour unique héritier de son immense fortune le pauvre porteur d'eau ; on l'évalue à 1,500,000 dollars, outre 4 beaux navires et une propriété territoriale d'une grande étendue. Le fait est que, pour pouvoir se rendre à Malte afin d'aller aux Indes, l'héritier de cette fortune princière a dû emprunter de quoi payer son passage jusque là ; on ne nous a point dit si cela a été sans peine, ni comment il compte continuer son voyage.

— C'est avec regret que nous annonçons le prochain départ de M. Bergheer, l'habile physicien qui a donné de si brillantes soirées au théâtre italien. La dernière représentation surtout, où il a fait de nouveaux tours de physique et des expériences pleines d'intérêt sur la puissance de l'eau, a été, avec le concours de M. Chapman, une des plus heureuses qu'il ait données à Péra. M. Bergheer compte partir dans un mois pour Alexandrie et le Caire en passant par Smyrne, et il donnera dans ces villes quelques représentations dont le succès n'est pas douteux.

— On nous écrit de Gallipoli, 29 juin :

« Le dernier naufrage qui a eu lieu sur le banc de St Georges du navire grec *Ayos Nicolaos*, capitaine Yani Caroli, venant de Chypres en destination de Constantinople, avec un chargement de blé, a été reconnu provenir du fait de la baratterie du capitaine, qui, après avoir vendu le blé à Mosconissi, près d'Ayvali, a fait sombrer le navire par un temps magnifique sur le banc de S. Georges situé à quatre lieues de Gallipoli. Le capitaine et l'équipage ont été arrêtés par les soins du consul hellène des Dardanelles et envoyés en Grèce pour y être jugés. Voilà la 3e baratterie découverte sur 4 naufrages survenus cette année dans nos parages, et toutes au détriment des compagnies d'assurance de Trieste qui ont dès-lors résolu de ne plus assurer les pavillons grecs, à l'exception de quelques navires bien connus. »

— Mercredi dernier, un voyageur musulman arrivé de l'Anatolie, se trouvait à la douane de Galata, près de la porte principale de cette administration, lorsque tout d'un coup il a été frappé de mort subite et est tombé inanimé au milieu de la foule que cet événement inattendu a frappé de stupeur. On attribue cet accident à la fatigue du long voyage qu'il venait de faire.

— Un accident bien déplorable est arrivé mardi dernier sur un des paquebots qui desservent le Bosphore. Au moment où le *Victory* accostait, le soir, le quai de Boyadji-keui, afin d'y débarquer les passagers de cette station, un homme de l'équipage, de race nègre, qui aidait ordinairement au débarquement des voyageurs, et veillait d'abord à l'accostage du paquebot, s'y est pris ce soir là si malheureusement, que l'élan du bateau a été plus fort que la résistance du matelot occupé à arrêter avec son pied le choc du *Victory* contre le quai, et a écrasé la jambe du malheureux nègre entre le rebord du bateau et le quai. L'os de la jambe était fracturé en tous sens, et malgré les soins les plus empressés que le Docteur Zohrab, passager du *Victory*, a apportés à la victime d'une imprudence si déplorable, on craint qu'il ne faille faire l'amputation du membre fracturé.

— Une scène assez vive qui s'est passée, lundi dernier, au moment du départ des paquebots qui desservent le Bosphore, mérite d'être racontée : c'est encore devant l'échelle de Karakeuï, auprès du Nouveau-Pont que les filous se donnent rendez vous, surtout aux heures de départ et d'arrivée des paquebots. Un négociant, M. C......, s'acheminait vers l'échelle, lorsqu'il est averti par un voyageur qui attendait un de ses amis et qui avait pu voir le coup, de la soustraction qu'on venait de faire à M. C...... de son porte-monnaie. Il lui désigne en même temps le voleur qui s'esquivait dans la foule. M. C...... s'élance aussitôt à sa poursuite, le prend au collet et l'entraîne vers le corps de garde ; au même moment une autre personne vient lui présenter son porte-monnaie intact, que le voleur avait jeté sans que le propriétaire légitime s'en fût aperçu et qui était tombé auprès de cette personne. Le filou n'en a pas moins été immédiatement remis par M. C...... entre les mains des cavas du poste de la police accourus avec la foule et transféré aussitôt au ministère de la police, où il a été incarcéré.

(Correspondance particulière.)

SALONIQUE, 23 *juin*. — Avant-hier matin, dimanche, ont appareillé, la corvette de guerre ottomane *Nédjet-Efer*, commandée par Osman bey, et le brick de guerre de la même nation *Akhtar*, commandé par Yacoub bey. Le premier de ces armemens a été visiter le golfe de Volo, tandis que le second rentre à Constantinople. Il nous reste dans le port deux bricks de l'Etat, de cette station ottomane qui est toujours religieusement maintenue pour le bien du commerce et de la navigation de toutes les nations. Quelques marins qui avaient été débarqués malades du *Nédjet-Efer* à l'hôpital de Top-Hané, ont été rembarqués sur le même navire en état d'heureuse convalescence.

On raconte le fait suivant : un dimanche soir de ces dernières semaines, un violoniste israélite rentrait chez lui, fatigué d'avoir joué du violon pendant une grande partie de la soirée. Quelques individus qui avaient passé la soirée dans une autre maison en chantant et buvant, aperçurent le musicien, l'appelèrent et l'engagèrent à jouer de son instrument, le maître du logis le premier. Le musicien refusa en prétextant sa fatigue, et le maître de la maison, israélite lui aussi comme tous les assistans, le menaça de le tuer s'il ne jouait ; nul ne crut à cette menace, supposant que c'était tout simplement pour déterminer le violoniste à jouer ; mais tout-à-coup le maître de la maison, ivre sans doute, ouvre une armoire, prend un pistolet et le décharge au front du violoniste qui tomba raide mort sur le carreau ! On a voulu ne point faire connaître au public cette scène tragique, mais elle s'est ébruitée et l'on assure que l'autorité locale s'est déjà saisie des assistans qui auraient dû prévenir le meurtre en détournant l'arme fatale, ne pouvant arrêter le meurtrier qui est en fuite.

Il a été tenu une séance au palais du gouvernement pour le cadastre à commencer par les immeubles. Rien n'a encore été décidé ; on y a proposé et déjà rédigé un projet de nomination d'experts et écrivains, auxquels, tout d'abord, on veut allouer une paye mensuelle de 2,000 piastres.

Dans cette après midi, un hangar rempli d'herbe sèche et de foin, et situé près la porte du Vardar, contre les remparts, a pris feu et a brûlé entièrement. Sans de prompts secours arrivés à temps, le feu aurait indubitablement dévoré toute la continuation des maisons ; une brise d'E. soufflait. Plusieurs coups de canon et de pistolets ont donné l'alarme à temps ; le monde est accouru en foule avec quatre ou cinq pompes ; Husséin aga, bimbachy des canonniers avec son monde, Ali bey, kéhaya du gouverneur général avec les gens du palais, Mollah Beyzadé et autres ont travaillé et encouragé de leur présence les travailleurs ; Yacoub pacha lui-même est arrivé au foyer du feu ; Francs, Grecs, Israélites, tous s'y sont rendus avec empressement. On ne saurait assez recommander encore aux autorités locales de prendre des mesures énergiques pour transférer hors de la ville les khans ou écuries publiques avec tous ces immenses dépôts de foin, car le plus souvent, c'est de là que les incendies éclatent.

Un cutter grec parti d'ici il y a une dixaine de jours pour Syra, a fait naufrage dans les parages d'Apanomi. Un seul passager s'est sauvé ; 8 personnes ont trouvé la mort dans les flots.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 18 juin.)

La commission des clubs a terminé ses travaux. MM. Baune et Madier de Montjau ont attaqué, dans la séance du 17 et dans celle du 18 juin, le projet de loi comme inconstitutionnel. Selon eux, les clubs sont une école utile d'enseignement pour le peuple. Si des paroles imprudentes y ont été prononcées quelquefois, les auditeurs en ont fait justice eux-mêmes. Par ces tribunes libres, la société est avertie. Il faut, au reste, se résigner et prendre son parti ; car le droit de réunion est consacré par la Constitution, et le législateur n'a pas la faculté d'y apporter des limites.

Cette doctrine a été combattue par M. Bauchart, qui pense au contraire que les clubs sont un foyer d'agitation. L'orateur a rappelé qu'ils ont été la cause directe des insurrections qui ont éclaté après la révolution de Février.

M. Langlais (de la Sarthe) a déclaré qu'il était disposé à voter le projet de loi. Cependant il a exprimé avec une grande énergie l'opinion qu'il fallait dès à présent prononcer d'une manière définitive l'interdiction des clubs, sans attendre la loi organique sur le droit de réunion.

L'honorable membre pense que le droit de réunion a pour limites nécessaires l'ordre et la tranquillité publique. Le club, c'est-à-dire une association se réunissant à des époques périodiques, organisée d'une manière permanente, ayant pour objet la discussion des questions politiques, lui paraît être une forme du droit de réunion essentiellement contraire à la tranquillité générale. Comme moyen d'enseignement populaire, le club est inutile dans un pays où existent la liberté de la presse et le pouvoir parlementaire. Les clubs sont dangereux, parce qu'on y enseigne des doctrines pernicieuses, et qu'on y recrute des soldats pour l'émeute. M. Langlais, après avoir rappelé l'opinion de Washington, de Lafayette, et celle exprimée par M. de Lamartine avant la révolution de Février, a déclaré que, dans sa pensée, l'interdiction des clubs était une juste satisfaction qu'il convenait de donner à l'opinion publique. C'est un acte d'énergie qui honorerait l'Assemblée aux yeux du pays.

La même opinion, défendue par M. Grimault, a été combattue par MM. Joly et Madier de Montjau. MM. Jules de Lasteyrie, Boinvilliers et Demante ont pensé qu'il était superflu d'introduire cette disposition dans une loi provisoire, qui armait d'ailleurs le gouvernement contre les clubs. La commission a rejeté un amendement présenté par M. Grimault, demandant l'interdiction immédiate des clubs. Elle a adopté le projet de loi sans modification, et nommé M. Jules de Lasteyrie rapporteur.

La commission d'initiative s'est occupée de la proposition de M. Nettement, ayant pour but d'apporter des modifications à la loi sur la signature des articles de journaux. M. Laboulie, le promoteur de la loi actuelle, a déclaré qu'en prenant l'initiative de cette loi, il s'était borné à émettre un principe, mais qu'on peut et que l'on doit aujourd'hui la dégager des difficultés que sa nouveauté même présente. M. Heurtier, qui, au contraire, avait combattu cette loi lorsqu'elle fut soumise aux délibérations de l'Assemblée, a demandé le rejet de la proposition de M. Nettement, par le motif qu'il importait d'expérimenter encore davantage la loi avant de la modifier. C'est cette opinion qui a obtenu la majorité. La proposition a été repoussée, et M. Heurtier a été nommé rapporteur.

La discussion sur la révision de la Constitution a continué le 17 au sein de la commission, et plusieurs orateurs ont développé et précisé leurs opinions.

Le général Cavaignac a insisté sur la nécessité de poser la question entre la République et la monarchie. M. Berryer lui a répondu en déclarant qu'il expliquerait à la tribune les motifs de son vote sur la révision, mais qu'à son avis l'Assemblée Législative n'avait pas le droit de poser dans ces termes la question devant le pays.

Trois membres de la commission, MM. de Broglie, de Melun (du Nord) et de Mornay doivent, dans la prochaine séance, faire l'exposé de leurs opinions sur la question. M. de Broglie expliquera en outre les motifs de la proposition qu'il avait présentée à l'Assemblée, au nom de 232 représentans.

MM. Odilon Barrot et Baze ont déclaré qu'ils prendraient encore la parole pour éclaircir quelques questions qui ont été soulevées dans la discussion générale.

On pensait que la commission entendrait, dans sa séance de samedi 21, les auteurs des diverses propositions sur la révision, et qu'elle pourrait aussitôt après nommer son rapporteur.

La proposition suivante a été déposée par M. Bouhier de l'Ecluse :

« Le deuxième dimanche de mai 1852, tous les électeurs de la France, réunis dans leurs collèges électoraux respectifs seront appelés à procéder par le suffrage universel, tel qu'il existait avant la loi du 31 mai, de la manière et d'après le mode suivis alors :

» 1° A la nomination, en exécution et dans les termes de l'article 45 de la Constitution, d'un président provisoire de la République ;

» A la nomination d'une Assemblée Constituante investie d'un mandat spécial du peuple et de pleins pouvoirs, à l'effet de procéder à la révision totale de la Constitution de 1848 et de déclarer le gouvernement de la France. »

D'après une dépêche télégraphique du 20 juin publiée dans le *Corriere Italiano* du 24, M. Odillon Barrot devait être nommé le 21 rapporteur du comité de révision. Le bruit courait que M. Carlier allait donner sa démission.

D'après une autre dépêche du 21, la proposition sur la prolongation de la loi sur les clubs a été adoptée à une grande majorité.

La commission de révision pour la constitution s'est réunie le 19 à 11 heures et demie dans le 6e bureau.

Elle a entendu successivement MM. de Mornay, de Melun, O. Barrot, Baze, et, incidemment, MM. Charras, Charamaule, de Tocqueville.

M. de Mornay s'est prononcé contre la révision, M. de Melun a soutenu la révision totale et légale, M. O. Barrot a emprunté ses motifs surtout à la question d'opportunité. Il a donné à entendre que le seul moyen d'éviter une réélection inconstitutionnelle, c'était de procéder à la révision. M. Baze a attaqué la révision ; il l'a considérée comme étant demandée principalement par le parti bonapartiste.

On devait se réunir le samedi suivant, et peut-être dans cette séance la discussion générale sera-t-elle close.

ANGLETERRE.

Les journaux anglais sont remplis de détails minutieux sur un grand bal paré qui a été donné par S. M. la reine. Ce bal a eu cela de caractéristique que S. M., ainsi que toute la cour et les invités, ont paru dans le costume porté du temps de Louis XIV, et que le projet en a été conçu par S. M. dans l'intention de favoriser le commerce de Londres.

A la chambre des communes, formée en comité de subsides, le chancelier de l'échiquier a demandé une allocation extraordinaire de 300,000 liv. sterl. pour couvrir les frais de la guerre contre les Cafres. Il a en même temps présenté un exposé pour établir que les subsides antérieurement votés ne suffisent pas pour déployer la vigueur nécessaire pour mettre une prompte fin à cette guerre. M. Adderley a profité de cette circonstance pour entrer dans un examen approfondi de la politique suivie par le gouvernement dans l'Afrique méridionale ; il a ensuite insisté sur l'urgence de doter le cap de Bonne-Espérance d'un gouvernement plus indépendant.

Lord John Russell a alors pris la parole pour défendre la marche suivie par le gouvernement au sujet des institutions représentatives au Cap et de sa politique vis-à-vis des Cafres.

Après de longs débats, auxquels ont pris part plusieurs membres, et après que lord John Russell eût pris l'engagement que des institutions représentatives seraient données aussitôt que possible à cette colonie, la chambre a accordé les subsides demandés par le chancelier de l'échiquier.

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

On annonce que les conférences des souverains seraient reprises à Ollmütz au mois d'août prochain.

Une des premières résolutions de la